



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Ministre

Paris, le 20 AVR. 2012
N° DEF/

04437

Le ministre de la défense et des anciens combattants

à

Destinataires « in fine »

OBJET : Diffusion de la stratégie de développement durable de la Défense.

ANNEXE : Stratégie de développement durable de la Défense

La stratégie nationale de développement durable « vers une économie verte et équitable », adoptée le 27 juillet 2010, détermine la politique française en matière de développement durable pour la période 2010-2013, conformément à l'article 1 de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle doit être prise en compte dans les politiques publiques nationales et se doit donc d'être mise en œuvre au sein de notre ministère.

De par ses missions, la Défense est au cœur des enjeux de la société française et porte à ce titre une responsabilité particulière :

- un rôle sociétal fondamental autour de sa vocation première qu'est la conduite des opérations, à travers sa mission d'intervention et de protection pour assurer la sécurité des citoyens, du territoire et des intérêts français dans le monde ;
- un poids économique décisif à travers la base industrielle et technologique de Défense et les entreprises, en particulier en matière d'emploi et 17 milliards d'euros de commandes publiques annuelles ;
- un rôle social important grâce à une communauté humaine de près de 300 000 hommes et femmes, qui se renouvelle chaque année avec 21 000 recrutements diversifiés (1^{er} recruteur de l'Etat) ;
- une large responsabilité environnementale qui s'exerce en particulier sur ses vastes emprises terrestres préservées de l'urbanisation et de l'agriculture intensive (2^{ème} domaine foncier de France), et au-delà sur l'immense espace maritime de la Zone Economique Exclusive nationale (2^{ème} espace maritime au monde).

Le ministère de la Défense doit viser l'exemplarité en matière de développement durable. Il a démontré ces dernières années son engagement, tant sur le thème de l' « Etat exemplaire » que sur des dimensions propres aux enjeux du ministère : démantèlement, éco-conception des équipements et des infrastructures, dépollution des terrains....

Aujourd'hui, le ministère franchit une nouvelle étape grâce à la formalisation de la Stratégie de Développement Durable de la Défense (S3D). Sa fonction est triple : exprimer les choix de notre ministère en matière de développement durable, décliner la stratégie nationale et fédérer les différents plans d'action élaborés jusqu'à présent. Fondée sur les spécificités de l'activité du ministère de la défense, au premier rang desquelles la primauté de ses objectifs opérationnels, elle s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale.

J'ai fixé dans ce domaine, et toujours en recherchant la satisfaction des besoins propres du ministère, les priorités suivantes :

- renforcer la performance énergétique et la maîtrise des consommations ;
- agir pour l'insertion professionnelle de nos jeunes, facteur de cohésion sociale ;
- conforter l'accès des PME et des entreprises de taille intermédiaire à la commande publique de la Défense ;
- assurer l'intégration par tous les hommes et les femmes de la Défense des enjeux du développement durable dans leur métier ;
- préserver l'environnement et la biodiversité dans les espaces terrestres et maritimes.

Cette stratégie dont la vocation est de renforcer la cohérence des actions ministérielles et de donner une nouvelle impulsion aux travaux déjà engagés, doit servir de texte de référence pour toutes les activités et politiques actuelles et futures en matière de développement durable. Je demande à chacun d'entre vous d'y veiller et de vous y référer.

Enfin, je vous demande de désigner dans chacune de vos structures un référent développement durable. Il sera l'interlocuteur privilégié du Haut fonctionnaire au développement durable qui sera chargé de me rendre compte annuellement de la mise en œuvre de cette stratégie.



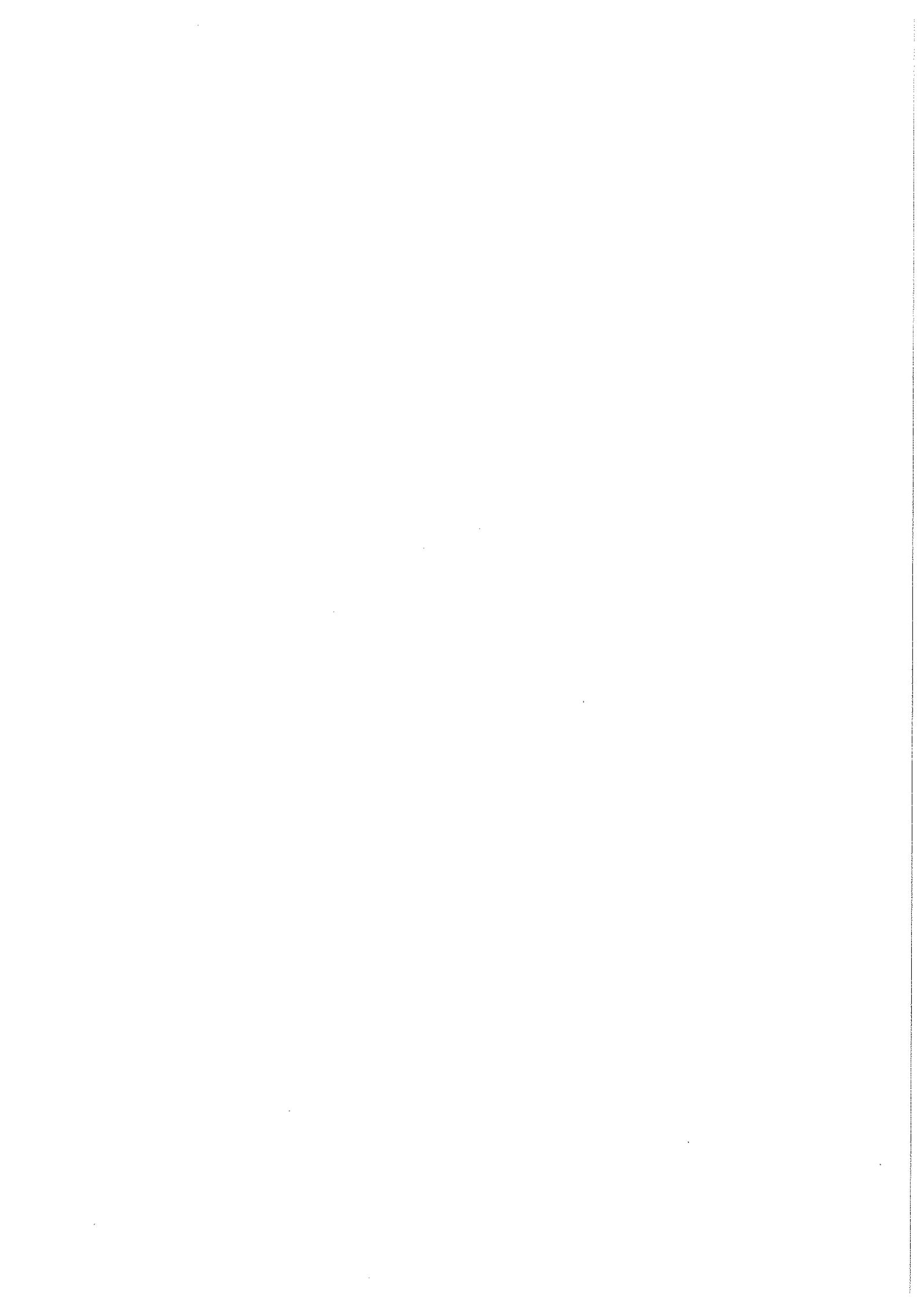
Gérard LONGUET

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Chef d'état-major des armées
- Monsieur le Délégué général pour l'armement
- Monsieur le Secrétaire général pour l'administration
- Monsieur le Chef du contrôle général des armées
- Monsieur le Directeur général des systèmes d'information et de communication
- Monsieur le Directeur de la délégation à l'information et à la communication de la défense
- Monsieur le Délégué chargé des affaires stratégiques
- Monsieur le Chef de la mission ministérielle PME
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de terre
- Monsieur le Chef d'état-major de la marine
- Monsieur le Chef d'état-major de l'armée de l'air
- Monsieur le Directeur des ressources humaines du ministère de la Défense
- Monsieur le Haut fonctionnaire au développement durable, Directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives
- Madame la Directrice des affaires juridiques
- Monsieur le Directeur des affaires financières
- Monsieur le Directeur central du service d'infrastructure de la défense
- Monsieur le Directeur du service national
- Monsieur le Délégué aux restructurations
- Monsieur le Chef du service parisien de l'administration centrale
- Monsieur le Directeur central du service des essences des armées
- Monsieur le Directeur central du service de santé des armées
- Monsieur le Directeur interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
- Monsieur le Chef de la mission achats du SGA
- Madame le Chef de la Cellule communication du SGA
- Monsieur le Chef de la mission d'aide au pilotage
- Monsieur le Chef de la Mission prévention et sécurité routières dans les armées

COPIES :

- Monsieur le Directeur du cabinet civil et militaire
- Monsieur le Chef du cabinet militaire
- Monsieur le Conseiller social



Annexe – Stratégie de développement durable de la Défense (S3D) 2010 – 2013

Sommaire

Synthèse de nos choix stratégiques	2
Elaboration, management et mise en œuvre de la S3D	3
Le développement durable, paramètre incontournable dans les réflexions stratégiques de la Défense	4
Vision détaillée par défi	5
Défi n° 1 : consommation et une production durables	5
Défi n° 2 : société de la connaissance	10
Défi n° 3 : gouvernance	13
Défi n° 4 : changement climatique et énergies	16
Défi n° 5 : transport et mobilité durables	18
Défi n° 6 : conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	20
Défi n° 7 : santé publique, prévention et gestion des risques	24
Défi n° 8 : démographie, immigration, inclusion sociale	27
Défi n° 9 : défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde	31
Conclusion	33
Récapitulatif des ambitions	34
Glossaire	37
Textes internes de référence	41
Méthodologie	42

Synthèse de nos choix stratégiques

La Stratégie de Développement Durable de la Défense (S3D) met en lumière l'articulation cohérente des objectifs ambitieux du ministère en matière de développement durable (sociétal, social, environnemental et économique) avec ses objectifs opérationnels et ses missions.

Sur le modèle de la stratégie nationale (SNDD), elle est organisée en neuf défis stratégiques qui reflètent les engagements nationaux, européens et internationaux de la France. Pour chacun de ces défis, le ministère de la Défense a fixé des choix stratégiques qui sont ici présentés.

Défi n° 1 : Consommation et production durables

- Limiter les impacts environnementaux des matériels en service et après leur retrait du service ;
- Eco-concevoir les matériels de demain sur l'ensemble de leur cycle de vie ;
- Stimuler le tissu économique autour des activités de Défense en soutenant les PME et les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ;
- Etre exemplaire en matière d'achats responsables ;
- Systématiser le recyclage et la valorisation des déchets.

Défi n° 2 : Société de la connaissance

- Instruire et former le personnel de la Défense tout au long de sa carrière et en assurer la reconversion ;
- Analyser, anticiper et préparer les évolutions politiques, industrielles et scientifiques ;
- Favoriser l'appropriation par les hommes et les femmes de la Défense des problématiques de développement durable ;
- Valoriser les patrimoines culturel et mémoriel de la Défense.

Défi n° 3 : Gouvernance

- Permettre l'appropriation des objectifs du développement durable à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique ;
- Favoriser au niveau local les initiatives et innovations des unités et organismes du ministère en lien avec leur environnement public, économique et associatif ;
- Poursuivre la coopération avec les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre des réformes de la Défense ;
- Maintenir une haute qualité de dialogue social et de concertation notamment dans la conduite des transformations du ministère.

Défi n° 4 : Changement climatique et énergies

- Parfaire la connaissance des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone de la Défense ;
- Renforcer la politique énergétique qui combine sécurité des approvisionnements et maîtrise de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre ;

Défi n° 5 : Transport et mobilité durables

- Adopter des modes de transport moins consommateurs d'énergie et moins polluants ;
- Rationaliser puis réduire les besoins de déplacements ;

- Demeurer un acteur majeur de la sécurité de la navigation maritime dans toutes ses dimensions.

Défi n° 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

- Concilier les impératifs de conservation de la biodiversité dans les espaces naturels du ministère avec ses activités opérationnelles ;
- Préserver les ressources naturelles, en particulier la ressource en eau ;
- Contribuer à la mission de protection de la biodiversité dans le milieu maritime.

Défi n° 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques

- Contribuer aux capacités de veille, de prévention et d'intervention pour la gestion des crises de nature sanitaire, environnementale ou technologique ;
- Assurer les missions spécifiques du système de médecine militaire et sa contribution au service public hospitalier et maintenir un haut niveau de qualification médicale ;
- Veiller et œuvrer à la santé, la prévention des risques et l'aptitude du personnel militaire et civil ;
- Poursuivre la réduction des impacts environnementaux des installations industrielles et technologiques.

Défi n° 8 : Démographie, immigration, inclusion sociale

- Maintenir la dynamique forte du ministère en matière d'accès, de maintien et de retour à l'emploi ;
- Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et prendre en charge tout au long de leur vie les blessés en opérations ;
- Accroître la participation du ministère à des dispositifs d'insertion et de cohésion sociale pour l'égalité des chances ;
- Poursuivre les actions de solidarité au sein de la communauté de Défense.

Défi n° 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

- Être acteur de la solidarité internationale à travers la participation des armées à des actions civilo-militaires ;
- Contribuer à la prise en compte du développement durable dans les organisations internationales ;
- Rechercher une conduite exemplaire, dans le champ environnemental, pour les activités du ministère hors du territoire national.

Elaboration, management et mise en œuvre de la S3D

Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, la S3D a été élaborée avec une démarche participative associant, sous l'égide du Haut-Fonctionnaire au Développement Durable (HFDD), des représentants des états-majors, directions et services du ministère et ouverte à des parties prenantes externes : autres administrations, partenaires privés et associations (cf partie méthodologie).

Sous la responsabilité du Ministre, le HFDD est chargé de coordonner et de s'assurer de la mise en œuvre des actions en matière de développement durable, qui incombent à chaque unité ou organisme du ministère et doit en rendre compte régulièrement au Ministre. Pour cela, la

gouvernance va être renforcée via l'identification d'un référent Développement Durable pour chaque état-major, direction et service.

Le développement durable, paramètre incontournable dans les réflexions stratégiques de la Défense

Le développement durable et la réflexion stratégique de défense sont tous deux intrinsèquement tournés vers l'avenir. Ils analysent chacun à leur niveau les évolutions du contexte mondial et l'adaptation nécessaire pour y faire face. La démarche globale de préparation de l'avenir construite par le ministère au moyen de divers travaux contribue au caractère *durable* et *soutenable* des activités de la Défense.

Cette Stratégie de Développement Durable de la Défense constitue une étape fondamentale dans le processus qui doit conduire à renouveler la réflexion sur l'adaptation des capacités militaires à l'évolution du contexte stratégique. En effet, certaines évolutions liées à l'environnement telles que les changements climatiques ou l'épuisement des ressources, notamment énergétiques, auront à l'avenir des conséquences à la fois directes (désorganisations induites par les catastrophes naturelles) et indirectes (amplification des tensions pour l'accès aux ressources) sur la sécurité internationale.

Pour veiller à la sécurité nationale et jouer le rôle qui lui est dévolu dans la sécurité internationale, le ministère doit agir dès aujourd'hui pour prendre en compte ces évolutions. C'est notre capacité à appréhender aujourd'hui les défis liés au développement durable qui déterminera l'ampleur de leur impact sur le monde de demain.

Vision détaillée par défi

Défi n° 1 : consommation et une production durables

Contexte et enjeux

La responsabilité sociétale d'une organisation (RSO) s'articule autour de 7 questions centrales : gouvernance, respect des droits de l'Homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local.

Le ministère est un des premiers acteurs économiques de l'Etat, avec chaque année, des commandes publiques qui irriguent le tissu économique à hauteur de 17 milliards d'euros dans des secteurs aussi divers que les différentes industries, les activités scientifiques et techniques, la maintenance des matériels, la construction, l'alimentation, ou les prestations de santé, et plus de 30 000 entreprises, essentiellement des PME, qui lui fournissent des prestations.

Par ailleurs, les équipements de défense engagent l'État sur le long terme avec des coûts environnementaux et donc financiers qui s'échelonnent sur tout le cycle de vie de ces matériels. Ainsi, afin de garantir ses capacités opérationnelles, le ministère doit maîtriser les risques que font peser sur elles ces contraintes toujours croissantes, en matière de protection de l'environnement et de raréfaction des matières premières. Le plan prospectif à 30 ans comporte désormais un chapitre « développement durable et démarche capacitaire » marquant la volonté du ministère d'intégrer la préoccupation environnementale sur les futurs systèmes de défense.

Nos choix stratégiques

Limites des impacts environnementaux des matériels en service et après leur retrait du service

Les phases d'utilisation des armements et de leur entretien s'étalent sur des périodes pouvant se compter en dizaines d'années. Les impératifs opérationnels et les contraintes environnementales croissantes se rejoignent pour une meilleure gestion des équipements de défense source d'innovation et potentiellement argument pour l'export.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Allongement de la durée de vie des matériels et préservation du potentiel :
 - Entretien : maintien en conditions opérationnelles, remise à niveau des matériels ;
 - Utilisation raisonnée des matériels : recours aux simulateurs (lorsque cela est possible) ;
 - Eco-correction des matériels : modification des systèmes d'armes pendant leur cycle de vie quand celle-ci est possible ;
- ⇒ Précautions d'utilisation des matériels : limitation de la gêne sonore générée par les aéronefs militaires (Air, Marine) ;
- ⇒ Gestion de la fin de vie des matériels de guerre :
 - Inventaires de substances potentiellement dangereuses : cartographie des substances dangereuses pour les navires (« Passeports verts ») ;
 - Notification de marchés de démantèlement ;
 - Poursuite des ventes de matériels militaires au titre du marché de l'occasion.

Eco-concevoir les matériels de demain sur l'ensemble de leur cycle de vie

L'éco-conception des opérations d'armement se définit comme l'intégration des aspects environnementaux dans la conduite des opérations d'armement. L'objectif de cette démarche vise à

maîtriser l'impact des capacités opérationnelles sur l'environnement, tout au long du cycle de vie des équipements correspondants (depuis la conception jusqu'au démantèlement). Elle implique donc non seulement la Direction Générale de l'Armement (DGA) mais également l'Etat-Major des Armées (EMA), les industriels de défense et leurs chaînes d'approvisionnement.

L'objectif consiste à intégrer, le plus en amont possible, les aspects environnementaux dans le compromis global de conception, sans bouleverser l'équilibre entre les coûts, les délais et les performances primordiales. La prise en compte de l'environnement dans l'ensemble du cycle de vie d'un programme d'armement revêt une importance opérationnelle (diminution des consommations d'énergie, autonomie, discrétion), juridique (anticipation des réglementations) et financière (réduction des coûts d'utilisation et de démantèlement).

Nos leviers d'actions :

- ➔ Mise à disposition d'un guide interactif sur l'intranet Défense sur la prise en compte de l'environnement dans la conduite des opérations d'armement : « Eden » ;
- ➔ Analyse systématique des risques environnementaux dans les stades amont des projets : cartographie des substances dangereuses et élaboration d'un manuel de fin de vie requis dans les nouvelles opérations ;
- ➔ Analyse systématique des possibilités d'éco-conception favorisant la déconstruction future et le caractère recyclable des équipements ;
- ➔ Diffusion interne au ministère du recueil DGA des clauses types administratives des projets de marchés depuis 2006 comportant des clauses environnementales (REACH, radionucléides) ;
- ➔ Ouverture d'un portail d'exemption REACH et définition des modalités d'exemption Défense sur l'étiquetage des substances dangereuses. Mise en place d'une expertise technique dédiée à l'activité « éco-conception » au sein de la direction technique de la DGA (13 experts) ;
- ➔ Maîtrise des risques sur la santé ou sur l'environnement des substances dangereuses, traitement des obsolescences des composants induites par le retrait du marché de certaines de ces substances ;
- ➔ Effort de standardisation des exigences environnementales en participant à des groupes de travail internationaux (AED, OTAN) ;
- ➔ Efforts de recherche et développement en matière d'éco-conception des opérations d'armement, notamment dans les domaines des nouvelles énergies, du génie électrique, de la réduction de consommation d'énergie des équipements et de la gêne des mammifères marins par les sonars.

Stimuler le tissu économique autour des activités de Défense en soutenant les PME et les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire)

Les PME constituent une part importante des commandes publiques du ministère, de l'ordre de 1,7 à 2 milliards d'euros. Les PME-PMI sont au cœur du tissu économique et ont un rôle primordial à jouer d'autant qu'elles sont un moteur d'innovation, de croissance et d'emplois. Elles détiennent de nombreuses compétences indispensables et sont à l'origine de nombreuses innovations décisives pour l'autonomie de la Base Industrielle et Technologique de la Défense (BITD). Le ministère partage d'ailleurs avec ses grands industriels le souci du soutien aux PME (via la sous-traitance).

Nos leviers d'actions :

- Mise en place d'une organisation dédiée. Au niveau central, la mission ministérielle PME, rattachée directement au ministre, anime désormais la politique de soutien aux PME avec le concours de tous les organismes du ministère notamment du SGA, de la DGA et des services acheteurs, et au niveau territorial, avec des délégués régionaux de la Délégation aux Restructurations ;
- Intégration de la dimension PME dans les procédures et les stratégies d'achats du ministère ainsi que dans les actions d'information en direction des entreprises pour renforcer l'attractivité des commandes du ministère ;
- Mise en place de points de contact PME dans les entités d'achat du ministère notamment en région (délégués régionaux), pour les aider à connaître et à accéder à sa fonction achats et à ses dispositifs économiques ;
- Mise en place d'une structure de médiation pour résoudre les difficultés survenant lors de l'exécution des marchés ;
- Développement des capacités d'innovation des PME (et des ETI) pour des applications militaires mais aussi duales : financement de thèses et partenariats scientifiques, dispositif RAPID (Régime d'Appui aux PME pour l'Innovation Duale) doté de 40 millions d'euros en 2011 et en 2012, contribution au Fonds Unique Interministériel des pôles de compétitivité ;
- Présentation régulière aux PME des orientations technologiques et des futurs programmes d'équipement
- Accompagnement des PME (et des ETI) en matière d'exportation : guichet unique PME export¹, journées soutien export, renforcement des fonds propres, intelligence économique (notamment dans le cadre des restructurations Défense).

Etre exemplaire en matière d'achats responsables

La commande publique est un levier puissant d'atteinte des objectifs de développement durable. Par son poids dans l'économie française, la Défense s'attache à concilier autant que possible les performances économique, sociale et environnementale pour aller au-delà des dispositions légales et réglementaires et ainsi contribuer à une économie plus durable.

Nos leviers d'actions :

- En liaison avec le service des achats de l'Etat, mise en place d'une démarche « Achats Responsables » sur les segments achats courants et travaux avec des objectifs chiffrés : parc automobile, matériel informatique, achats de papier de reprographie, solutions d'impression, achats de produits issus de l'agriculture biologique, habillement, ... ;
- Mise en place d'une politique d'achat par grands domaines d'achats (énergies de réseau et carburants et des services d'efficacité énergétique - électricité, gaz, certificats d'économie d'énergie, billetterie voyages, ...) ;
- Intégration systématique de critères de développement durable dans la détermination des besoins achats grâce notamment aux outils suivants : analyse du cycle de vie, coût complet, audits fournisseurs, convention avec le réseau des Maisons de l'emploi sur le développement des clauses sociales dans les marchés du ministère... ;
- Mise en place depuis 2010 d'un réseau de référents achats durables en charge de relayer les principes du développement durable au sein de l'ensemble des services achats du ministère ;
- Formation des acheteurs aux enjeux du développement durable et fourniture d'outils en vue d'intégrer le DD dans les achats courants et travaux ;

¹ N° vert PME export 0800 027127, soutien et réglementation en matière de contrôle de l'exportation

- ⇒ Sensibilisation des acteurs de l'achat (bénéficiaires, prescripteurs, acheteurs et fournisseurs) à l'occasion de colloques dédiés aux achats responsables (1^{er} colloque en 2009, 2^{ème} colloque en janvier 2012 en partenariat avec l'Observatoire des Achats Responsables...);
- ⇒ Privilégier les équipements et fournitures avec un éco label (éco responsable ou recyclé);
- ⇒ Mise en place d'un groupe de travail ISO 26 000² : auto-évaluation de la fonction achats du ministère, document d'information à l'attention des industriels avec l'objectif de sensibiliser les entreprises, en particulier les PME-PMI quant à l'intérêt d'appliquer la norme ISO 26000, document d'information sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à l'attention des candidats aux marchés publics, analyse juridique des clauses réglementaires d'application de la norme ISO 26000.

Systématiser le recyclage et la valorisation des déchets

Du fait de la diversité des activités (installations classées, ateliers industriels, zones de vie, hôpitaux) les différents organismes du ministère génèrent des déchets de toutes sortes : ordures ménagères, déchets industriels dangereux ou non, déchets d'activité de soins, déchets de tirs. Comme exigé par les objectifs fixés par le code de l'environnement mais aussi par la circulaire Etat exemplaire, le ministère est extrêmement attentif à la production et au devenir de ces déchets tant liés aux opérations que pour le fonctionnement.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Optimisation et mutualisation de l'organisation de la gestion des déchets au sein du ministère ;
- ⇒ Prévention de la production et de la nocivité des déchets à la source : définition d'une politique d'achats pour réduire les emballages inutiles de biens achetés, intégration dans les cahiers des charges des fournisseurs de clauses particulières de réduction des emballages, diminution du nombre de copieurs ou imprimantes et réduction des consommations de papier ;
- ⇒ Organisation du transport des déchets et limitation en distance et en volume ;
- ⇒ Mise aux normes des zones d'entreposage des déchets ;
- ⇒ Tri des déchets selon leur nature et leur dangerosité (exemple des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux DASRI) : regroupement de certains types de déchets particuliers et signature de contrats globaux avec les prestataires ;
- ⇒ Recyclage et valorisation des déchets : recyclage des cartouches d'imprimantes usagées et des papiers blancs ainsi que collecte sélective des emballages, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), piles, emballages souillés, huiles usagées et bio-déchets ;
- ⇒ Planification de la gestion des déchets ;
- ⇒ Financement d'études amont DGA sur la gestion des déchets inhérents à l'utilisation des systèmes d'armes : « Nacre » est un projet de pôle de compétitivité du pôle mer-Bretagne sur la gestion des déchets dans les bâtiments de surface (BS), « GID » sur la gestion des déchets dans les sous-marins, voire BS. Une étude amont également en zone vie (études amont POUBELLE relative à la gestion des déchets en opération extérieure) ;
- ⇒ Gestion des déchets de chantiers dans les marchés de BTP.

² Norme relative aux lignes directrices de la responsabilité sociétale, publiée le 1^{er} novembre 2010.

Nos ambitions :

- A partir de 2012, toutes les nouvelles opérations d'armement seront éco-conçues ;
- Maintenir un bon rythme annuel de démantèlement de matériels terrestres pour atteindre l'objectif cible de 170 000 tonnes à fin 2019 ;
- 100% des coques de navires actuellement retirés du service actif seront couvertes par des contrats de démantèlement d'ici 2014, cela concerne 115 coques (85 000 tonnes) ;
- Démanteler la totalité des armes à sous-munitions (stock) d'ici 2018 ;
- Doter 100% des navires retirés du service entre 2012 et 2013 d'un « passeport vert » ;
- Eliminer 4 000 tonnes de DEEE entre 2010 et 2013 ;
- Etablir un bilan annuel quantitatif par type de déchet produit et par filière d'élimination pour chaque responsable de site ;
- Couvrir 70% des segments d'achats³ par une approche de développement durable et intégrer une clause ou un critère « achats responsables dans 50% des marchés en volume⁴ ;
- Atteindre 50 millions d'euros de marchés notifiés avec une clause sociale d'insertion en 2014 ;
- Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir chaque année de meilleurs résultats que ceux exigés si possible, notamment en matière de formations à l'achat public, nombre de ramettes de papier achetées par agent, nombre de copieurs par agent, d'imprimantes, collecte et gestion des déchets papier etc.

³ Le segment d'achat est "couvert" lorsqu'il intègre l'approche achats responsables et que les premières réalisations sont intervenues (premiers contrats notifiés).

⁴ Le taux de notification mesure le rapport : marchés notifiés avec clause ou critère "achats responsables" sur le montant total du segment.

Défi n° 2 : société de la connaissance

Contexte et enjeux

La fonction « connaissance et anticipation » du Livre Blanc Défense et Sécurité Nationale est cruciale pour appréhender la complexité des situations et anticiper les crises dans un environnement plus instable. La connaissance et l'anticipation permettent de donner aux responsables politiques comme aux autorités militaires et / ou responsables de la sécurité intérieure et de la sécurité civile, les éléments de prévision, d'appréciation de situation et d'éclairage de l'action, les outils d'aide à la décision et de commandement et les moyens de contrôle de l'action. Le ministère mise donc sur le passé, le présent et le futur pour être en capacité d'appréhender l'avenir dans les meilleures conditions.

Nos choix stratégiques

Instruire et former le personnel de la Défense tout au long de sa carrière et en assurer la reconversion

La formation professionnelle constitue un droit fondamental pour tous les personnels de la Défense et une priorité forte pour le ministère. Elle concourt en effet à l'égalité effective d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, participe à l'insertion des travailleurs handicapés et facilite la progression des moins qualifiés. Chaque agent doit être acteur de son évolution professionnelle et peut s'appuyer sur la formation à cette fin. Placée au cœur de la stratégie de gestion des ressources humaines conduite au niveau ministériel, la formation professionnelle constitue donc un levier de performance bénéfique à l'institution et à l'agent. En outre, le dispositif de reconversion offre des formations qualifiantes en vue de la poursuite d'un parcours professionnel durable après le départ de l'institution.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Education hors agents du ministère : 6 lycées militaires ;
- ⇒ Insertion sociale par la formation qualifiante ;
- ⇒ Formation des militaires :
 - Ecoles de formation initiale : Centres de Formation initiale militaire (CFIM), grandes écoles militaires (, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, Ecole de l'air, Ecole navale, Ecole Polytechnique...), écoles de formation interne d'officiers, initiale d'officiers, et de sous-officiers ;
 - Ecoles d'application : de l'armée de Terre, de la Marine nationale, de l'armée de l'Air, du service de santé des armées (ECOMETOC, Val-de-Grâce), du service des essences des armées (BPIA) ;
 - Ecoles ou centres spécialisés : formations d'experts de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et de la Marine nationale (ETAP, EAMEA,...) ;
 - Ecoles militaires supérieures de formation continue à destination des cadres (Ecole d'état-major de Saumur, CESAT, CHEM,...) ;
- ⇒ Formation du personnel civil et militaire : centre de formation de Bourges (CFD), Centre de formation au management de la défense (CFMD) ;
- ⇒ Validation des Acquis d'Expérience (VAE) : « 1000 parcours VAE » ;
- ⇒ L'agence de reconversion de la défense, Défense Mobilité, agence dédiée avec 10 pôles Défense mobilité, une antenne Défense mobilité dans chaque base de défense et le Centre militaire de formation professionnelle (CMFP) de Fontenay-le-Comte qui dispensent 36 formations qualifiantes, réparties dans 7 domaines professionnels différents.

Analyser, préparer et anticiper les évolutions politiques, industrielles et scientifiques

La Défense est le premier investisseur de l'Etat en matière de recherche et technologie. Cela consiste à imaginer les futurs possibles, anticiper les menaces et les risques, faire mûrir les technologies, ou bien développer des partenariats européens. La préparation du futur des systèmes de défense vise à doter la France des moyens nécessaires à sa politique de défense et de sécurité, avec le niveau d'autonomie souhaité et dans le respect de ses engagements internationaux. Pour préparer l'avenir, la direction générale de l'armement (DGA) veille à s'assurer d'un accès pérenne à la base industrielle et technologique nécessaire, en développant des stratégies en matière de recherche et technologie, d'industrie, et de coopération. Les technologies développées par et pour la Défense constituent la base de la compétitivité des industries nationales les plus en pointe dans certains secteurs : le civil, l'espace et l'aéronautique notamment.

Nos leviers d'actions :

- Conduite d'études prospectives : études prospectives et stratégiques, études à caractère opérationnel et technico-opérationnel, études amont ;
- Conduite de programmes de recherche à finalité purement militaire : études amont liées à des technologies d'armement ;
- Conduite de programmes de recherche duale : SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine), dispositif RAPID (Régime d'Appui pour l'Innovation Duale), dispositif ASTRID (Accompagnement Spécifique des Travaux de Recherches et d'Innovation Défense) ;
- Financement de thèses, partenariats scientifiques, partenariats avec des établissements académiques.

Favoriser l'appropriation par les hommes et les femmes de la Défense des problématiques de développement durable

La nature des activités de la Défense, la taille et la localisation de ses implantations, l'importance de ses effectifs et le volume de ses achats impliquent une véritable responsabilité en matière de développement durable. Chacun, à son échelle, a un rôle à jouer. C'est pour cela que la Défense s'engage à promouvoir le développement durable au sein et au-delà du ministère afin que chacun s'approprie ces enjeux et puisse contribuer à l'exemplarité de la Défense.

Nos leviers d'actions :

- Sensibilisation auprès de toute une classe d'âge : développement durable inclus dans les modules de la Journée Défense Citoyenneté (800 000 jeunes par an) en tant que « grande cause nationale » ;
- Intégration de modules spécifiques dans les écoles et lycées militaires ;
- Mise en place de dispositifs auprès des personnels civils et militaires :
 - Sensibilisation / communication : initiatives lors de la semaine du DD, signature par le personnel de la charte éco-responsable, actions locales de sensibilisation en matière de tri et recyclage des déchets, gestion de l'eau, économie d'énergie (ex. opération rade propre...) ;
 - Formation spécifique pour les chargés d'environnement par le centre de formation de Bourges : adaptation du contenu des formations relatives à la réglementation (installations classées et déchets), renforcement de l'accès de référents régionaux biodiversité aux formations proposées par l'IFORE et les centres de valorisation des

- ressources humaines (partenariat avec le ministère en charge de l'écologie) et constitution d'un réseau de formateurs relais (en biodiversité notamment) ;
 - Formation des décideurs : formation des Officiers de Programme et Directeurs de Programme (OPDP), des commandants en second pour les armées, intégration au cursus IHEDN, partenariat IHEDATE ;
 - Développement d'outils spécifiques ou globaux efficaces d'échange d'information, de communication et de remontées d'information ;
- ⇒ Sensibilisation des partenaires du ministère : journées d'échange avec les partenaires industriels, notamment au travers des réseaux que constituent les syndicats professionnels GICAT, (armement terrestre) GICAN (industrie navale), GIFAS (aéronautique et aérospatial) ainsi que l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Valoriser les patrimoines culturel et mémoriel de la Défense

« La mémoire ce n'est pas la nostalgie du passé, c'est la préparation de l'avenir ». Cette phrase du Livre Blanc illustre la politique de mémoire du ministère. Du passé vers l'avenir, le ministère s'attache à perpétuer le souvenir des guerres depuis 1870, accompagner les actions des anciens combattants pour transmettre les valeurs républicaines qu'ils ont défendues, notamment aux jeunes générations.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Préservation de la mémoire : archives et bibliothèques ;
- ⇒ Transmission de la mémoire : cérémonies, soutien à la vie associative, actions éducatives educ@def (lien Armée-Société), hauts lieux de mémoire, sépultures et monuments aux morts, tourisme de mémoire et mémoire partagée (accords bilatéraux de notre pays avec les États et les peuples dont l'histoire militaire a croisé celle de la France) ;
- ⇒ Valorisation de la culture : monuments et lieux historiques, musées, publications, musique militaire, peintres aux armées.

Nos ambitions :

- *Proposer à tout nouvel arrivant la signature de la charte du personnel Défense éco-responsable ;*
- *Pour les emprises hors du territoire national, étudier des sources d'énergie alternatives (aux générateurs alimentés par des groupes électrogènes mobiles) les plus adaptées et proposer une approche pour l'approvisionnement en équipements (achat sur étagère ou développements) ;*
- *Mener des études amont sur la propulsion hybride des futurs véhicules terrestres, visant à réduire de 30% leur consommation de carburant et tester 2 démonstrateurs entre 2011 et 2014 ;*
- *Continuer à accorder des crédits de recherche importants consacrés à l'environnement ;*
- *Doter le Fonds d'Intervention pour l'Environnement d'au moins 600 000 euros par an ;*
- *Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir dans la mesure du possible de meilleurs résultats que ceux exigés notamment en matière de modules de formation ou de sensibilisation au développement durable dans le catalogue de formation initiale et continue, du nombre d'agents de catégorie A et A+ ou d'officiers supérieurs ayant bénéficié d'une formation / sensibilisation au développement durable dans le cadre de l'adaptation à leur emploi etc.*

Défi n° 3 : gouvernance

Contexte et enjeux

Le ministère de la Défense est au service de la Nation. Si l'action militaire relève de ses règles d'action propres, le ministère a une utilité sociale plus large et veille à associer les parties prenantes concernées à toutes les décisions qui ont un impact sur le devenir de ses personnels ou du territoire. Par ailleurs, le ministère a mis en place en interne une gouvernance spécifique au développement durable, qui associe largement la société civile et fait le lien avec l'organisation mise en place au niveau interministériel.

Nos choix stratégiques

Permettre l'appropriation des objectifs du développement durable à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique

Le ministère a mis en place une gouvernance spécifique au développement durable, avec un haut fonctionnaire au développement durable (HFDD), des acteurs dédiés et des plans sur chacun des trois piliers : environnemental, économique et social. Son ambition est d'aller plus loin dans l'appropriation des objectifs du développement durable par la chaîne de commandement afin d'en faire une des composantes du comportement et de l'état d'esprit des personnels de Défense.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Impulsion ministérielle : création de missions spécifiques sur les questions relatives au développement durable rattachées au Ministre (Egalité des Chances, Mission ministérielle PME...);
- ⇒ Organisation transverse spécifique au développement durable au sein du ministère :
 - Des représentants à tous les niveaux : conseiller en charge du DD au sein du cabinet ministériel, Haut Fonctionnaire au Développement Durable (HFDD), mise en place d'une vision intégrée du DD dans le pilotage des organismes du ministère, réseau de référents DD au sein des organismes, mission développement durable ;
 - Une vision transverse au ministère des dépenses liées au développement durable ;
 - Suivi de la S3D en comité DD et mise en place d'un point annuel au niveau du comité exécutif ministériel ;
- ⇒ Création, structuration et optimisation de réseaux sur des sujets spécifiques relatifs aux trois piliers du DD (développement durable, environnement, achats, éco-conception, pollution des sols, biodiversité, handicap et égalité des chances,...) et création d'outils de communication adaptés :
 - Mise en place, au sein des Groupements de Soutien des Bases de Défense (GSBdD), de chargés d'environnement ;
 - Identification par les commandants des bases de défense de tous les chargés d'environnement en poste dans les différents organismes en vue de favoriser un fonctionnement en réseau ;
 - Ouverture sur l'intranet d'un espace transverse de type « réseau social professionnel » afin de fédérer des informations métier dispersées et de favoriser les échanges entre les chargés d'environnement et les autres services du ministère (acheteurs et agents du service d'infrastructure de la défense) ;
- ⇒ Elaboration d'un certain nombre de politiques sectorielles (stratégie ministérielle de la performance énergétique, directive achats responsables, etc.), de groupes de travail

transverses (approche RSO / ISO 26 000) et d'un rapport développement durable (4ème édition en 2012) qui fera également office de rapport annuel de suivi de la S3D.

Favoriser au niveau local les initiatives et innovations des unités et organismes du ministère en lien avec leur environnement public, économique et associatif

Les implantations de la Défense sont intégrées dans leur tissu local économique, politique, environnemental, associatif... L'ambition du ministère est d'approfondir la participation des parties prenantes locales à toutes les décisions qui ont un impact sur le territoire, de favoriser les partenariats et d'encourager l'intégration de ses personnels dans le tissu associatif local.

Nos leviers d'actions :

- ➔ Organisation des réseaux au niveau local : chargés d'environnement au sein des bases de défense et des différents organismes ;
- ➔ Déclinaison locale des accords permettant la prise en compte des spécificités territoriales ;
- ➔ Concertation locale : liens avec les PME, comités de pilotage Natura 2000 ;
- ➔ Méthodes participatives : Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE), mission innovation et progrès, trophée 3D, groupe de travail interne sur l'ISO 26 000.

Poursuivre la coopération avec les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre des réformes de la Défense

Les restructurations du ministère s'articulent autour de trois axes intimement liés : la reconversion d'un site militaire, la redynamisation du territoire et la reconversion/reclassement des personnels de la Défense. Ces restructurations sont suivies par une entité dédiée : la Délégation Aux Restructurations (DAR), chargée de la préparation et du suivi des mesures de restructuration du ministère, et de l'accompagnement économique et social des restructurations militaires et industrielles de défense afin d'aider la transition et de mettre en œuvre des projets créateurs d'emploi. Sur ce volet, le ministère entend poursuivre son action partenariale avec les acteurs locaux afin de tenir compte des spécificités locales dans l'élaboration des contrats de redynamisation de site défense (CRSD) et des plans locaux de redynamisation (PLR).

Nos leviers d'actions :

- ➔ Existence d'un Partenariat DAR et Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) ;
- ➔ Fonds pour les REstructurations de la Défense (FRED) doté pour 2009 à 2015 de 320 millions d'euros ;
- ➔ Concertation avec les parties prenantes locales : pilotage de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement par le préfet du département concerné, constitution d'un comité de site composé de représentants des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales concernées, des acteurs économiques et sociaux (chambres consulaires).

Maintenir une haute qualité de dialogue social et de concertation notamment dans la conduite des transformations du ministère

Le ministère de la Défense attache une grande importance au dialogue social et dispose en interne de dispositifs de concertation spécifiques et adaptés pour les personnels civils et militaires. Les transformations en cours du ministère de la Défense ont fait l'objet en amont de présentations et d'explications auprès des instances représentatives, et en aval d'un réel effort d'accompagnement

des personnels, en particulier d'un important dispositif de reconversion avec « Défense Mobilité » (agence du ministère dédiée à la reconversion). Le ministère de la Défense souhaite poursuivre et renforcer la qualité du dialogue social interne.

Nos leviers d'actions :

- Dispositifs de concertation civils : comités techniques (CT) – lieux de discussion et d'information entre l'administration et les organisations syndicales qui représentent le personnel – déclinés au niveau ministériel, des bases de défense, de l'administration centrale, ... consultés notamment sur les questions et projets de textes relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, à l'égalité professionnelle, à l'insertion professionnelle, à la formation et au développement des compétences ;
- Dispositifs de concertation militaires : Président de catégorie, Commissions participatives, Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, article 6 du statut Général du Militaire qui indique qu'« il appartient au chef, à tous les échelons, de veiller aux intérêts de ses subordonnés et de rendre compte, par la voie hiérarchique, de tout problème de caractère général qui parviendrait à sa connaissance » ;
- Dispositif de reconversion et d'accompagnement (cf défi 8).

Nos ambitions :

- *Mettre en place un système de gestion performant à l'échelle ministérielle prenant en compte toute la chaîne énergétique (politique, contractualisation / achat, utilisation) dans une perspective de sécurité des approvisionnements, de développement durable, d'économie et ce selon une approche en coût global ;*
- *Identifier, par tous les états-majors, directions et services, au niveau du management, un référent développement durable avec une vision transverse ;*
- *Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une nomenclature et d'une consolidation des dépenses faites au titre des différents domaines du développement durable ;*
- *En 2012, signer 6 nouveaux contrats de redynamisation de sites de défense et 10 nouveaux plans locaux de redynamisation. En 2013, signer 8 nouveaux plans locaux de redynamisation.*

Défi n° 4 : changement climatique et énergies

Contexte et enjeux

Le ministère est particulièrement dépendant vis-à-vis des énergies fossiles puisque la consommation énergétique du ministère est actuellement couverte à plus de 85% par des hydrocarbures (gaz et produits pétroliers).

Face aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir énergétique (tensions sur les ressources fossiles, impacts du changement climatique et nécessité d'atténuation de ses effets) le ministère va devoir consentir d'importants efforts d'adaptation pour sécuriser son accès à l'énergie, maîtriser ses dépenses et ses consommations et limiter son impact environnemental.

L'énergie est un enjeu véritablement stratégique pour le ministère de la Défense car elle conditionne la continuité opérationnelle de la mission de défense. La maîtrise des consommations et de l'impact climatique concerne avant tout les activités logistiques, industrielles ou opérationnelles du ministère (ports, bases aériennes, centres d'essais et ateliers, même si l'apport de l'éco-conception des matériels d'armement (*voir défi 1*) peut contribuer, dans un avenir proche, à la réduction de la consommation et des impacts des activités opérationnelles.

Nos choix stratégiques

Parfaire la connaissance des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone de la Défense

La connaissance des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) du ministère constitue le fondement de toute action de rationalisation et de sensibilisation. Disposer d'une vision globale aussi juste que possible de la structure de sa consommation et de ses émissions permettra au ministère d'identifier les leviers d'actions (organisationnels, technologiques, contractuels, juridiques...) à mettre en œuvre pour maîtriser la consommation d'énergie, minorer les coûts de fonctionnement et limiter son impact environnemental.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Mise en place d'une gouvernance globale du sujet énergétique au sein du ministère :
 - Développement d'outils de pilotage opérationnel : comité énergie, comités mixtes énergie locaux (CMEL) ;
 - Création d'une fonction énergie clairement identifiée, structurée et professionnalisée au sein des organismes du ministère (Etat-Major, services, grand commandement, échelon territorial etc.) ;
- ⇒ Etude approfondie des consommations en énergie de réseau :
 - Déploiement de l'outil de suivi des fluides ;
 - Mesure des performances énergétiques du patrimoine ;
 - Diagnostic des installations de chauffage et climatisation ;
- ⇒ Consommations de carburants :
 - Analyse des consommations de carburant ;
 - Préserver la capacité opérationnelle des armées (viabilité et sécurité énergétique, liberté d'action des forces, interopérabilité avec les armées étrangères) ;
 - Sécurité des approvisionnements tout en recherchant un gain économique et en stimulant la concurrence par la segmentation ;
 - Veille technologique dans le domaine des produits pétroliers (participation aux comités techniques pétroliers nationaux et internationaux et aux projets de suivi ou développement des carburants de substitution).

Renforcer la politique énergétique qui combine sécurité des approvisionnements et maîtrise de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre

L'objectif du ministère est d'actionner les leviers qui permettront dans un premier temps de maîtriser la consommation énergétique et les émissions de GES du ministère dans son fonctionnement courant, hors activités opérationnelles, puis dans un second temps de les réduire.

Le niveau des consommations énergétiques en activités opérationnelles est directement lié aux décisions d'engagement prises par le pouvoir politique.

Nos leviers d'actions :

- ➔ Prise en compte du paramètre énergétique dans les politiques ministérielles : intégration dans la politique immobilière, dans les politiques d'investissement et de maintenance du ministère ;
- ➔ Rationalisation de la consommation d'énergie :
 - Optimisation des contrats de fourniture énergétique et de services énergétiques ;
 - Intégration de clauses relatives à l'efficacité énergétique dans les marchés, recours aux certificats d'économie d'énergie et aux contrats de performance énergétique ;
- ➔ Recours à des énergies faiblement émettrices de gaz à effet de serre (GES) :
 - Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du ministère ;
 - Construction et utilisation de capacités de production d'appoint d'énergie renouvelable (solaire, hydroélectrique) sur certains sites, répondant également à un impératif de sécurité d'approvisionnement ;
 - Consommation d'énergies produites localement, au plus proche des lieux de consommation ;
- ➔ Optimisation des infrastructures : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments en rénovation ou en construction ;
- ➔ Optimisation des transports (*cf défi 5*) ;
- ➔ Incitations à un changement des mentalités et des pratiques : actions de communication envers les personnels, formation à l'éco-conduite hors activité opérationnelle et d'entraînement, visio-conférence, etc.

Nos ambitions :

- *Mettre en œuvre les cinq axes d'effort de la nouvelle stratégie ministérielle de performance énergétique d'ici 2013 ;*
- *En terme de performance énergétique des bâtiments, poursuivre et mener à terme tous les projets lancés : bâtiments en démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE), Bâtiments à Energie Positive (BEPOS), rénovations énergétiques, énergies renouvelables (bois, hydro-électrique...);*
- *Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir, dans la mesure du possible, de meilleurs résultats que ceux exigés en matière notamment de réduction des consommations d'énergie (hors carburants), de véhicules hybrides et électriques, de respect des émissions de CO₂, etc.*

Défi n° 5 : transport et mobilité durables

Contexte et enjeux

Le ministère de la Défense se caractérise par ses très grands besoins en transports car il n'existe pas d'activités sans déplacement de personnes et de matériels. Par ailleurs la dispersion de ses implantations sur l'ensemble du territoire fait que les transports constituent une piste d'optimisation pour atteindre les objectifs du ministère en matière de développement durable. Enfin, le ministère de la Défense porte une forte responsabilité dans la sécurité du transport maritime en tant que contributeur majeur de l'Action de l'Etat en Mer, qui vise à garantir les conditions et la sécurité du transport maritime en zones françaises et au niveau international.

Nos choix stratégiques

Adopter des modes de transport moins consommateurs d'énergie et moins polluants

Compte-tenu de la dispersion géographique des établissements de la Défense (régiments, bases aériennes, bases navales, établissements de la DGA, ...) sur le territoire (métropole, outre-mer et implantation à l'étranger) et de la diversité des lieux d'opération, les distances à parcourir sont parfois importantes. Le ministère de la Défense cherche à optimiser ses modes de déplacement, qui reposent majoritairement en métropole sur le transport routier, aérien, et ferroviaire, et à revoir ses pratiques pour s'insérer à la fois dans un cadre opérationnel optimal et dans les stratégies nationales de mobilité durable.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Actions sur les comportements :
 - Hors activité opérationnelle et d'entraînement : éco-conduite, limitation de la vitesse dans les enceintes militaires ;
 - En opérations : étude en vue d'adopter des profils de conduite moins consommateurs de carburant, lorsque cela est possible ;
- ⇒ Réduction du mode routier et aérien et promotion des modes alternatifs : utilisation du train pour les déplacements professionnels inférieurs à 3 h de trajet ;
- ⇒ Optimisation du parc automobile ;
- ⇒ Incitation au déploiement du co-voiturage et à l'utilisation des transports en commun et / ou du vélo pour les individuels, développement des modes massifiés (train, combiné) pour transporter le matériel : étude d'optimisation du transport de fret ;
- ⇒ Nouvelle gestion du parc : pré-positionnement sur les lieux d'emploi des matériels et engins terrestres ;
- ⇒ Utilisation de véhicules faiblement polluants (parfois électriques) (véhicules de liaison – transports non opérationnels).

Rationaliser puis réduire les besoins de déplacements

Le ministère de la Défense s'attache à minimiser les besoins en déplacements de ses agents et partenaires dans le cadre professionnel en ayant recours aux outils technologiques disponibles pour la tenue des réunions, la formation, voire le télétravail et en prenant en compte la desserte de ses sites par les transports en commun, voire la modification des tracés de desserte notamment dans le cadre de la densification de ses implantations.

Nos leviers d'actions :

- Réflexion en amont sur l'accessibilité par les transports en commun dans les choix de densification des sites et organisation avec les collectivités locales de la desserte des sites ;
- Rationalisation des déplacements professionnels : visio et webconférence, formation à distance ou en ligne ;
- Soutien de proximité.

Demeurer un acteur majeur de la sécurité des espaces maritimes dans toutes ses dimensions

Au sein de la fonction garde-côtes et avec les administrations agissant en mer (douanes, affaires maritimes, gendarmerie nationale, sécurité civile), le ministère de la défense contribue à l'Action de l'Etat en Mer, sous l'autorité de l'instance interministérielle en charge de la mer (SG Mer), à laquelle le ministère consacre plus du quart de l'activité opérationnelle de ses navires et aéronefs.

Par ailleurs, le SHOM, Etablissement Public Administratif (EPA) sous tutelle du ministère assure au niveau français la qualité des données cartographiques maritimes nécessaires à la sécurité de navigation.

Nos leviers d'actions :

- Connaissance : cartographie et normalisation des cartes maritimes ; référent national pour l'observation du niveau de la mer ;
- Contribution à l'action de l'Etat en mer et à la fonction garde-côtes
Préfecture maritime et sauvegarde maritime :
 - Sécurité maritime et sauvetage en mer ;
 - Sûreté maritime et portuaire ;
 - Lutte contre les activités illicites ;
 - Action de l'Etat contre les rejets illicites en mer (pollutions volontaires) ;
 - Surveillance et contrôle des pêches, lutte contre les infractions ;
 - Lutte contre les pollutions accidentelles.

Nos ambitions :

- *Sensibiliser les personnes passant le brevet militaire de conduite, dans le cadre de la conduite des voitures de la gamme commerciale du parc automobile de la Défense ;*
- *Expérimenter le covoiturage sur au moins 3 bases de défense ;*
- *Avoir une approche rénovée des transports en métropole et dans les DOM en prenant en compte les évolutions technologiques et organisationnelles ;*
- *Déployer le 1er centre de service informatique à distance permettant de soutenir 18 BdD et 77 600 utilisateurs et de limiter les déplacements ;*
- *Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir, dans la mesure du possible, de meilleurs résultats que ceux exigés en matière notamment d'éco-conduite, de nombre de salles équipées de systèmes de visioconférence, de nombre de kilomètres parcourus en avion, etc.*

Défi n° 6 : conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Contexte et enjeux

Les actions du ministère de la Défense en matière de conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles comportent deux volets distincts :

1. La préservation de la biodiversité dans la gestion des espaces naturels du ministère de la Défense

Le ministère de la Défense, deuxième utilisateur foncier de France, dispose d'un domaine de 250 000 hectares utilisé pour l'entraînement des forces armées. Ces terrains, d'accès réglementé, ont échappé à l'étalement urbain, à certains modes d'agriculture intensive et à l'industrialisation et présentent de ce fait un intérêt faunistique et floristique souvent remarquable. Pour concilier activités opérationnelles – qui constituent la finalité principale de ces terrains – et la préservation de la biodiversité, le ministère de la Défense s'appuie sur sa chaîne de commandement, son réseau interne de compétence et sur des partenariats externes dans le cadre de conventions de gestion écologique.

2. La préservation de la biodiversité en dehors des espaces naturels du ministère

Le ministère de la Défense déploie également ses activités en dehors des espaces naturels du ministère. Le ministère prend en compte la biodiversité dans le cadre de ses activités opérationnelles (en mer et dans ses activités de survol) et contribue à une mission de protection de la biodiversité, notamment dans le domaine maritime, où le ministère de la Défense joue un rôle essentiel.

Nos choix stratégiques

Concilier les impératifs de conservation de la biodiversité dans les espaces naturels du ministère avec ses activités opérationnelles

Le ministère s'est fixé comme objectif de préserver la biodiversité présente sur ses espaces naturels de façon volontariste, à la fois pour des raisons environnementales (préservation de la faune et de la flore) et opérationnelles (maintien et entretien des espaces ouverts aux activités militaires, prévention des incendies). Dans cette optique, le ministère de la Défense s'est engagé à mettre en œuvre une gestion durable des sites Natura 2000 et mettre en œuvre, avec des partenaires, des plans de gestion biodiversité sur les terrains militaires à enjeux.

En dehors de ses emprises, le ministère de la Défense s'est engagé dans une démarche partenariale visant à mieux encadrer ses activités dans les zones où la protection de la biodiversité est critique.

Nos leviers d'actions :

Axe connaissance

- ⇒ Identification des contraintes et maîtrise de la réglementation environnementale applicable aux zones classées des terrains militaires ;
 - Mise en place de la démarche de cartographie des contraintes via les « fiches préparation opérationnelle et environnement » (POE) sur les sites du ministère de la Défense qui présentent des enjeux environnementaux ;
 - Mise à jour du guide pratique biodiversité pour intégrer les retours d'expérience déjà rencontrés sur des terrains militaires ;
 - Réalisation d'un bilan de la biodiversité la plus remarquable située sur sites militaires ;
- ⇒ Connaissance des sites : développement de bases de données (SIG Biodiversité) ;

- ➔ Structuration et organisation de réseaux ad hoc : constitution d'un réseau de référents « biodiversité » ;
- ➔ Développement et valorisation des partenariats avec les organismes publics et les associations du domaine de la biodiversité ;
- ➔ Formation spécifique à destination des personnels en liaison avec l'Institut de FORMation de l'Environnement (IFORE) ;
- ➔ Participation en tant que de besoin aux travaux de la trame verte et bleue (TVB).

Gestion sur les terrains militaires

- ➔ Gestion durable des sites Natura 2000 :
 - Etablissement et mise en œuvre des DOCOB (documents d'objectifs) ;
 - Signature de contrats Natura 2000 et de chartes Natura 2000 ;
- ➔ Gestion des sites naturels (qui ne sont pas inclus dans le réseau Natura 2000) :
 - Mise en œuvre d'une gestion dynamique de ces sites naturels avec l'aide de quatre partenaires (conservatoires régionaux des espaces naturels – CREN – office national des forêts – ONF – office national de la chasse et de la faune sauvage – ONCFS – ligue pour la protection des oiseaux – LPO) en liaison avec le ministère de l'écologie, afin de développer quatre types d'actions :
 - Amélioration des connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces ;
 - Activité de conseil auprès du ministère de la Défense dans la gestion de ses espaces naturels à partir de connaissances scientifiques précises et dans la régulation du gibier ;
 - Réalisation d'actions de restauration d'habitats et de conservation d'espèces protégées avec le soutien financier du ministère de l'écologie ;
 - Définition et diffusion des outils de gestion, de formation et de communication pour garantir la bonne conservation de ces habitats et de ces espèces lors des activités d'entraînement militaire ;
 - Orientation (dans la mesure du possible) des cessions vers des projets de réhabilitation durable : transfert des emprises inutiles au ministère de la Défense et présentant une richesse écologique vers le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) et les forêts inutiles au ministère de la Défense vers le ministère de l'Agriculture ;
 - Vigilance sur les espèces végétales envahissantes (dans le choix de l'aménagement des espaces verts outre-mer) ;

Gestion en dehors des terrains militaires

- ➔ Mise en œuvre du protocole d'accord visant à la sauvegarde du Gypaète barbu en 2009 avec le ministère en charge de l'environnement et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;
- ➔ Etablissement, avec l'appui de l'agence des aires marines protégées (AAMP) et du muséum national d'histoire naturel (MNHN), d'un référentiel technique pour la gestion des activités de la Défense dans les sites Natura 2000 en mer.

Préserver les ressources naturelles, en particulier la ressource en eau

Au-delà de la biodiversité, le ministère de la Défense est particulièrement concerné par la gestion durable des ressources naturelles non-renouvelables : fossiles, minérales... Une partie de cette problématique est traitée dans le défi 1 via les actions d'éco-conception et de gestion des déchets, qui visent à réduire la consommation de matières premières rares, et dans le défi 4 pour ce qui concerne la raréfaction des énergies fossiles. La ressource en eau, qui va également faire l'objet d'une tension croissante dans les années à venir, fait déjà l'objet d'une attention particulière du ministère de la Défense par la limitation de sa consommation et par la surveillance de la qualité des rejets, afin de limiter les impacts sur les écosystèmes.

Nos leviers d'actions :

⇒ Préservation des ressources en eau :

- Préservation des nappes phréatiques ; réduction des consommations, audit des réseaux d'eau, réduction d'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces verts ;
- Intégration des enjeux environnementaux dans les autorisations d'occupation temporaires (AOT) agricoles des terrains militaires.

Contribuer à la mission de protection de la biodiversité dans le milieu maritime

Le ministère de la Défense est un acteur essentiel de la préservation de l'environnement en mer, devenu un enjeu majeur pour l'Union Européenne et pour le gouvernement Français (Grenelle de la mer, Livre Bleu). La France ne possède pas moins de 11 millions de km² d'espaces maritimes placés sous la responsabilité des préfets maritimes (métropole) et des délégués du gouvernement pour l'Action de l'Etat en Mer (outre-mer), mais son implication peut s'étendre au-delà.

En mer, le ministère de la Défense apporte en effet une contribution majeure à la protection de l'environnement en mettant en œuvre des moyens côtiers (sémaphores) et hauturiers (navires et aéronefs) destinés à prévenir, constater et lutter, si nécessaire, contre les atteintes au milieu maritime et littoral.

Sur terre, le ministère de la Défense apporte également une contribution significative à la protection de l'environnement à la demande du pouvoir exécutif, principalement pour la lutte contre les feux de forêt et le nettoyage du littoral en cas de pollution maritime.

Nos leviers d'actions :

⇒ Lutte antipollution en mer

- Préparation à la lutte contre les pollutions en mer et expertise (travaux du Centre d'expertises pratiques de lutte antipollution (CEPPOL), co-financement et participation à la gestion du CEDRE Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) : définition et expérimentation des produits, équipements et matériels spécifiques, formation des personnels ;
- Actions de lutte : assistance aux navires en difficulté transportant des produits dangereux et polluants, récupération de ces polluants en mer et sur le littoral, pose de barrage flottant afin de protéger une zone naturelle sensible, aide et participation à des opérations de nettoyage et restauration du littoral, etc. ;

⇒ Contribution à la surveillance et à la police des pêches : interrogation de navires de pêche, vérification des journaux de bord, examen des captures, des installations de stockage ou de

traitement, vérification des engins de pêche et contrôle des maillages, appréhension des navires... ;

- Participation à la surveillance des nouvelles aires marines protégées (zones Natura 2000 en mer, création de 10 parcs naturels marins dont 3 outre-mer (Antilles, Mayotte, les Glorieuses) ;
- Préservation des ressources naturelles sous-marines dans une vision de long terme et dans une logique d'anticipation (partenariat avec l'IFREMER) ;
- Participation à des actions terrestres de protection de l'environnement :
 - Opération HARPIE de lutte contre l'orpaillage clandestin en Amazonie en liaison avec l'Office national des forêts (ONF) et le Parc Amazonien de Guyane ;
 - Contribution annuelle à la lutte contre les feux de forêts en zone méditerranéenne dans le cadre de la mission Héphaïstos (300 militaires des armées mobilisés) ;
 - Mise en place dans plusieurs camps de l'armée de Terre (Canjuers...) d'unités de lutte contre l'incendie (pompiers des forces terrestres) ;

Nos ambitions :

- *Disposer d'une « fiche préparation opérationnelle et environnement » (POE) pour 100% des principales emprises à enjeux opérationnel et biodiversité du ministère de la Défense ;*
- *Etablir 100% des DOCOB (documents d'objectif) sur les sites Natura 2000 inclus en totalité dans les emprises militaires ;*
- *Réaliser une étude générale sur le rendement des réseaux de distribution en eaux destinées à la consommation humaine et à vocation industrielle ;*
- *Doter 100 % des terrains militaires conventionnés d'un plan de gestion de la biodiversité ;*
- *Mettre en œuvre tous les moyens pour réduire les consommations d'eau, améliorer la qualité des eaux rejetées et préserver les ressources en eau ;*
- *Compléter et finaliser l'inventaire simplifié des espèces animales et végétales les plus remarquables situées sur des sites militaire ;*

Défi n° 7 : santé publique, prévention et gestion des risques

Contexte et enjeux

La protection de la population et des intérêts français est au cœur de la stratégie du ministère en raison du développement d'un spectre très large de vulnérabilités classiques ou nouvelles (attentats terroristes, atteintes à l'environnement). Le ministère donne une place centrale à la réduction des sources de risques d'accidents pour protéger son personnel en tout premier lieu, la population en participant également aux missions de santé publique française, ainsi que le milieu naturel. Il participe également aux plans de défense, de prévention et de gestion des crises.

Nos choix stratégiques

Contribuer aux capacités de veille, de prévention et d'intervention pour la gestion des crises de nature sanitaire, environnementale ou technologique

Le ministère intervient sur le territoire national dans le cadre de la prévention et de la gestion de nombreuses crises. Il mène une action de terrain aux côtés de la sécurité civile dans le cadre de plans de prévention.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Participation aux plans de défense, de prévention et de gestion de crise gérés au niveau ministériel ou interministériel : plan Vigipirate (menace terroriste), opération Héphaïstos (feux de forêt), pandémie grippale, lutte contre les pollutions en mer, etc. ;
- ⇒ Veille sanitaire :
 - Expertise scientifique et technique : bureau expertise des risques sanitaires (service de santé des armées) ;
 - Suivi épidémiologique, production de médicaments spécifiques (pharmacie centrale des armées), etc. ;
- ⇒ Contribution à la gestion des crises majeures :
 - Crise NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) : alerte, diagnostic, antidotes, gestion des médicaments, prise en charge des victimes, formation médicale, recherche-développement ;
 - Catastrophe naturelle ;
 - Catastrophe technologique ;
 - Lutte contre les pollutions en mer : assistance aux navires en difficulté (dispositif « marine »).

Assurer les missions spécifiques du système de médecine militaire et sa contribution au service public hospitalier et maintenir un haut niveau de qualification médicale

Le ministère concourt au service public hospitalier en accueillant des malades et blessés civils dans le réseau hospitalier militaire ; celui-ci est ouvert à l'ensemble de la population notamment pour prendre en compte des cas pour lesquels il dispose du matériel ou de l'expertise plus appropriée. Il s'inscrit ainsi dans le dispositif de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) et contribue à l'offre de soins régionalisée dans un dialogue constructif avec les ARS (agences régionale de santé). Cette pratique permanente doit permettre de garantir pour son personnel de santé un haut niveau de technicité et de disponibilité nécessaires à son contrat opérationnel.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Participation au service public hospitalier et contribution à l'offre de soins régionalisée via 9 Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA) ;

- ⇒ Centres d'expertise au niveau national : Centre National de Référence (CNR) pour certaines pathologies infectieuses.

Veiller et œuvrer à la santé, la prévention des risques et l'aptitude du personnel militaire et civil

La mission prioritaire du service de santé des armées réside dans le soutien santé des forces armées françaises, en opérations et sur le territoire national, des organismes placés sous l'autorité du ministre de la Défense et de la communauté de la Défense (anciens combattants, militaires retraités et familles des personnels du ministère de la Défense). Il dispose pour cela d'un soutien médical ainsi que d'un dispositif de prévention de premier plan.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Vérification d'aptitude et suivi médical de l'ensemble du personnel du ministère et de la Gendarmerie ;
- ⇒ Action des vétérinaires des armées : hygiène et sécurité de la chaîne alimentaire (du contrôle fournisseur à l'établissement de restauration collective) et des eaux destinées à la consommation humaine ;
- ⇒ Politique de prévention des risques professionnels :
 - Plan de prévention de l'alcoolisme et des comportements addictifs ;
 - Plan de prévention des accidents dus à la préparation physique ;
 - Plan de prévention des troubles psychiques post-traumatiques ;
 - Politique de prévention vaccinale ;
 - Evaluation et prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux ;
 - Suivi médical des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ;
- ⇒ Prise en charge médicale des personnels blessés en service : Institut National des Invalides, Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA).

Poursuivre la réduction des impacts environnementaux des installations industrielles et technologiques

Dans le cadre de ses activités, le ministère de la Défense et des Anciens combattants utilise un certain nombre d'installations susceptibles de présenter des risques et des nuisances pour les personnes et l'environnement (dépôts de munitions, dépôts d'hydrocarbure, stations de distribution de carburant, chaufferies, déchetteries, stations d'épuration).

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Prévention des risques et des pollutions :
 - maîtrise des rejets d'hydrocarbures ;
 - maîtrise des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
 - limitation de l'utilisation de produits chimiques toxiques et dangereux ;
- ⇒ Réduction du nombre d'installations classées au strict nécessaire : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), installations, ouvrages, travaux et activités au titre de la loi sur l'eau (IOTA) ;
- ⇒ Poursuite des efforts de maîtrise des risques pour les installations à risques : mise à niveau des stations d'épuration et rejets d'eau pluviale, réalisation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), mise en conformité des réservoirs enterrés de liquides inflammables ;

- ⇒ Réparation des dommages à l'environnement en cas de pollution :
- connaissance : fiabilisation de la base de données des sites et sols pollués ;
 - technique : recours aux techniques biologiques pour le traitement des sols pollués aux hydrocarbures (bioterre, phytoremédiation).

Nos ambitions :

- *Compléter et améliorer la base de données des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) ;*
- *Diminuer de 10% le nombre d'installations classées (IC) d'ici fin 2013 ;*
- *Prescrire 100% des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) d'ici 2015 ;*
- *Régulariser la totalité des stations d'épuration et mettre à l'arrêt définitif les stations hors d'usage ;*
- *Accorder une attention particulière aux visites médicales périodiques ;*
- *Instruire dans les meilleurs délais les dossiers de captages d'eau destinée à la consommation humaine pour parvenir à obtenir l'autorisation administrative 100% des captages d'eau du ministère ;*
- *Réaliser des expertises périodiques centrées sur la fonction "eau destinée à la consommation humaine" pour les sites reliés au réseau public sur lesquels sont implantés des établissements de restauration collective.*

Défi n° 8 : démographie, immigration, inclusion sociale

Contexte et enjeux

L'égalité des chances et la lutte contre l'exclusion sont à la fois un devoir moral et un enjeu stratégique pour la cohésion, le dynamisme et la capacité de résilience de la France. Le ministère de la Défense a joué pour de nombreuses générations et continue de jouer un rôle « d'ascenseur social ».

Le ministère favorise l'intégration et l'accès à l'emploi des catégories de personnes qui s'en trouvent souvent écartées, et offre l'apprentissage d'un métier, d'un savoir-être, d'un système de valeur. Cette volonté se traduit notamment par le contenu de plans d'action, dont le plan « égalité des chances », le plan « handicap » et le « plan d'accompagnement des restructurations », et par l'action de la commande publique qui peut prendre en compte l'insertion par l'activité économique (intégration de clauses sociales dans les marchés publics).

Par ailleurs, le ministère anime un grand nombre de réseaux de personnes sur le territoire national qui concourent eux aussi à la préservation du lien social : la réserve citoyenne et les anciens militaires notamment qui jouent un rôle important dans le tissu social local, et les associations.

Nos choix stratégiques

Maintenir la dynamique forte du Ministère en matière d'accès, de maintien dans l'emploi et de mobilité

Avec 21 000 recrutements par an, le ministère de la Défense s'impose comme le premier recruteur de l'Etat et le deuxième recruteur sur le plan national, tous acteurs des secteurs privé et public confondus. Cette situation est en fait la conséquence d'une politique de ressources humaines qui vise avant tout à maintenir la jeunesse de l'armée (33 ans de moyenne d'âge pour les militaires) en offrant des contrats courts, renouvelables. Le personnel du ministère est composé aujourd'hui de près de 300 000 personnes dont près de 80% de militaires. Le ministère doit former, fidéliser, en proposant notamment des parcours professionnels attractifs et valorisants.

Par ailleurs, depuis la professionnalisation, la féminisation des armées n'a cessé de progresser pour atteindre aujourd'hui un taux d'environ 15%, qui place les armées françaises au tout premier plan à l'échelle européenne, exception faite des postes à bord des sous-marins et ceux de sous-officiers dans les escadrons de gendarmerie mobile en raison de leur nature ou de leur condition d'exercice.

Le ministère s'attache à donner un emploi à des personnes en situation de handicap et à atteindre l'objectif de recrutement de 6% de personnes bénéficiant de l'obligation d'emploi au sein de son personnel civil.

Enfin, le ministère accompagne la profonde rénovation en cours de la carte des implantations militaires par un fort dispositif social afin de faciliter la mobilité géographique et fonctionnelle au sein du ministère ou d'accompagner les départs et les projets de reconversion professionnelle. Au-delà de son périmètre propre, le ministère accompagne également les territoires affectés par les restructurations de Défense.

Nos leviers d'actions :

Au sein du ministère :

- ➔ Recrutement : importance en nombre, importance accordée aux qualités de savoir-être (solidarité, courage...);
- ➔ Promotion : formation professionnelle (cf. défi 2) et promotion au mérite ou par examen professionnel, pôle « Conseil de carrière et parcours professionnels » ;

- ⇒ Féminisation des armées : politique de stricte égalité garantie par le statut général des militaires. Les femmes militaires peuvent servir dans la quasi-totalité des emplois ;
- ⇒ Répartition des postes de responsabilité entre les hommes et les femmes ;
- ⇒ Possibilité d'intégrer des clauses sociales dans les marchés publics afin de faciliter l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés ;
- ⇒ Accompagnement individualisé des agents concernés par les restructurations et mise en œuvre de mesures sociales et financières dans le cadre du Plan d'accompagnement des restructurations (PAR).

Dans les territoires :

- ⇒ Redynamisation du territoire par l'emploi dans le cadre des restructurations, au travers des contrats de redynamisation de site de Défense (CRSD) et des plans locaux de redynamisation (PLR) : participation au financement de la création d'emplois au sein des territoires impactés, accompagnement d'entreprises en difficulté pour le maintien de l'emploi.

Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et prendre en charge tout au long de leur vie les blessés en opérations

Le ministère de la Défense a une très longue expérience de prise en charge et d'insertion des personnes handicapées de par sa mission ancienne d'aide et d'assistance aux soldats invalides tout au long de leur vie.

Pour les blessés militaires, le ministère dispose d'un maillage de structures et d'associations qui visent à venir en aide aux blessés et à leurs familles et à assurer leur réinsertion.

Le ministère de la Défense a également une politique volontariste d'accueil de personnels handicapés afin de leur offrir des opportunités d'insertion professionnelle et sociale. Pour cela, le « plan Handicap » mobilise l'ensemble des moyens du ministère et s'appuie sur la participation active du personnel civil et militaire. Il contient des mesures touchant à l'ensemble des aspects de la vie professionnelle des personnes en situation de handicap.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Un tissu dense de structures de prise en charge et d'aide aux blessés en opérations et à leurs familles :
 - Action sociale des armées, cellules d'assistance aux blessés des armées assurant le suivi dans la durée des blessés ;
 - Associations ;
 - Institution nationale des Invalides (INI) chargée d'accueillir les victimes de lourds handicaps liés à des blessures de guerre ; centre d'études, de recherche et d'appareillage des handicapés (CERAH), Observatoire de la santé des vétérans (OSV), ... ;
- ⇒ Politique de recrutement des personnels en situation de handicap : mobilisation de son réseau et développement de partenariats avec des organismes spécialisés, communication sur les opportunités d'emploi tant en interne, qu'en externe, développement d'un projet expérimental en vue d'accueillir des jeunes en situation de handicap dans le cadre du dispositif d'apprentissage ;
- ⇒ Adaptation des conditions de travail en fonction du handicap : aménagement individualisé des postes de travail et de leur environnement, accompagnement pour les trajets domicile-travail et lors des mutations ;

- Accessibilité d'une partie du patrimoine bâti par la programmation de travaux de mise aux normes ;
- Formation professionnelle et accès aux formations spécialisées : langue des signes (les personnes en relation avec ces agents sont également formées) ;
- Sensibilisation et information des personnels notamment l'encadrement : stage d'adaptation des fonctionnaires recrutés en catégories A et B, des chargés de prévention des risques professionnels, de tous les membres des CHSCT, conception d'une page spécialisée sur l'intranet, campagne itinérante d'information, prix « Initiative Emploi », participation active, tant au niveau national que local, à la « semaine nationale du handicap », théâtre d'entreprise ;
- Accueil des jeunes en situation de handicap souhaitant participer à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) à la Défense ou dans les centres de loisirs de la Défense (IGeSA) pour les enfants du personnel de la Défense ;
- Etude systématique de la pertinence du recours au secteur protégé et aux personnes en situation de handicap ;
- Prise en compte des conséquences humaines et sociales de la réorganisation de la Défense pour les personnels en situation de handicap : concertation pluridisciplinaire dans le contexte de maintien dans l'emploi soit pour un reclassement, soit pour faire face aux restructurations ;
- Expérimentation ciblée du télétravail au sein de certains organismes du ministère.

Accroître la participation du ministère à des dispositifs d'insertion et de cohésion sociale pour l'égalité des chances

L'engagement au profit de la jeunesse et de l'égalité des chances du ministère de la Défense est particulièrement important. Il vise l'insertion sociale et professionnelle au profit des jeunes issus de milieux modestes, en particulier ceux vivant dans des zones urbaines sensibles.

Nos leviers d'actions :

- Gouvernance : nomination d'un délégué à l'Egalité des Chances auprès du ministre ;
- Lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire : détection lors de la Journée Défense Citoyenneté (y compris auprès des mineurs incarcérés) ;
- Dispositifs d'insertion et d'aide aux jeunes en difficulté :
 - Education : "Cadets de la Défense", périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense ;
 - "Formation qualifiante", multiplication des conventions locales avec les collèges et lycées professionnels ;
 - Lycées de la Défense : accès aux jeunes issus de milieux modestes ;
 - Tutorat dans le cadre du programme « Une grande Ecole : pourquoi pas moi ? » de l'ESSEC ;
 - Actions en partenariat : opération « ville-vie-vacances », « Permis-Sport-Emploi », « Ailes de la ville », etc. ;
 - Service Militaire Adapté (SMA, sous responsabilité du ministère chargé de l'Outre-mer) : formation citoyenne, militaire et professionnelle ;
 - Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDe, placé sous triple tutelle des ministères de l'emploi, de la ville et de la Défense) : programme "Défense 2ème chance" ;

⇒ Lien Armée-Nation :

- Liens Armée-Jeunesse : Commission Armée-Jeunesse (CAJ), réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
- Culture de l'engagement, diffusion de valeurs positives dans la société : investissement associatif notamment des personnels du ministère et anciens personnels du ministère ;
- Poursuite des réflexions pour évaluer les tâches susceptibles d'être confiées aux volontaires du service civique au sein du ministère de la Défense.

Poursuivre les actions de solidarité au sein de la communauté de Défense

Le ministère de la Défense accorde une attention toute particulière à la prise en compte des individus qui composent sa communauté, allant des personnels actuels, retraités et réservistes, à leurs familles, aux partenaires. Cette solidarité se traduit par l'existence d'un grand nombre de réseaux structurés.

Nos leviers d'actions :

- ⇒ Mobilisation des réservistes : intervention sur les missions intérieures comme sur les théâtres d'opération, préparation opérationnelle des forces, conduite d'opération, travaux d'inspection, missions d'étude ou de conduite de projets ;
- ⇒ Action sociale : l'institut de gestion sociale des armées, IGeSA, met en œuvre la politique sociale du ministère au profit de l'ensemble des personnels, des familles, des enfants, des retraités. L'IGeSA comprend des établissements sociaux, (crèches, centres de santé etc.) des établissements familiaux (hôtels, résidences, camping, centres de vacances et de loisirs pour les jeunes), gère les prêts, et paie des prestations spécifiques délivrées par le ministère de la Défense telle que l'aide à la garde d'enfant pendant des horaires atypiques ;
- ⇒ Liens avec les Anciens combattants, les retraités et les familles au sein de la Communauté Défense :
 - Ecoute, soutien efficace, et aide morale aux familles, et conjoints de militaires ;
 - Retraités militaires et civils ;
 - Entraide, solidarité ;
 - Clubs sportifs et artistiques ;
 - Amicales et associations d'officiers, de sous-officiers et d'ingénieurs.

Nos ambitions :

- Recruter 22 000 personnes par an sur 2012 et 2013 ;
- Recruter 100 personnes handicapées par an sur 2012 et 2013 ;
- Disposer de 15 000 places de Périodes militaires d'initiation (PMi) ;
- Disposer d'au minimum une réserve locale à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) pour chacun des 215 quartiers prioritaires de la Politique de la ville ;
- Maintenir l'effort destiné à l'accompagnement des agents concernés par des restructurations ;
- Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir, dans la mesure du possible, de meilleurs résultats que ceux exigés, notamment en matière de clauses d'insertion sociale dans les marchés, de répartition hommes / femmes dans les postes à responsabilité.

Défi n° 9 : défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Contexte et enjeux

Le Livre Blanc de la Défense a réaffirmé la volonté de la France de participer pleinement au maintien de la stabilité internationale et de renforcer les institutions internationales permettant d'agir pour la paix et la sécurité du monde. Dans ses réflexions stratégiques, le ministère de la défense accorde une attention particulière aux enjeux du développement durable. Son engagement, au-delà des opérations militaires, se décline de deux manières : au sein des instances de gouvernance internationale et par ses actions civilo-militaires.

Nos choix stratégiques

Etre acteur de la solidarité internationale à travers la participation des armées à des actions civilo-militaires

Le ministère veille autant que possible à mettre en œuvre des actions civilo-militaires (CIMIC) visant à favoriser le tissu économique local et à permettre aux populations de bénéficier de ses infrastructures.

En cas d'utilisation de la force, le ministère de la Défense applique les conventions internationales et les règles d'engagement françaises ou de l'institution internationale sous la direction de laquelle il intervient.

Nos leviers d'actions

- ⇒ Sensibilisation et acculturation pour les militaires et leurs familles avant leur départ en mission à l'étranger, en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et européennes, et sur place (sensibilisation des nouveaux arrivants par le commandement des forces), diffusion de guides d'accueil aux nouveaux arrivants ;
- ⇒ Actions civilo-militaires au profit des populations :
 - En matière d'environnement : accès aux biens essentiels y compris recours à des actions vétérinaires (qualité, eau), dépollution, gestion des déchets, ... ;
 - En matière économique : construction d'infrastructures, préparation des investissements privés (compétitivité, contrats de gestion déchets confiés à des acteurs locaux), ... ;
 - En matière sociale : embauche de personnels civils locaux, aide médicale gratuite, déminage, actions de formation notamment dans le cadre d'un partenariat avec des institutions locales, etc.

Contribuer à la prise en compte du développement durable dans les organisations internationales

Le ministère de la Défense peut agir dans le cadre des instances internationales pour promouvoir des actions de prévention – par exemple en cas d'urgence humanitaire – et met en œuvre des actions pour favoriser l'adoption de normes plus respectueuses de l'Homme. Le ministère analyse les grands défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde, élabore et propose des stratégies de prévention de conflits internationaux.

Nos leviers d'actions

- ⇒ Propositions pour des actions de prévention de crises et de conflits internationaux (ex. identification des bassins hydrographiques pouvant provoquer des conflits au niveau international et proposition de modalités de mise en place de gouvernance locale pour éviter ces conflits) ;
- ⇒ Participation à l'élaboration de normes internationales plus respectueuses de l'Homme : armement, prolifération, Droits de l'Homme, contribution en amont à l'élaboration de la réglementation européenne et des standards OTAN en matière d'environnement, etc.

Rechercher une conduite exemplaire, dans le champ environnemental, pour les activités du ministère hors du territoire national

Le ministère de la Défense veille également à avoir une attitude exemplaire et à appliquer des règles adaptées de respect de l'environnement, hors du territoire national.

Nos leviers d'actions

- ⇒ Prise en compte de l'environnement hors du territoire national : appliquer, quand c'est possible, la réglementation la plus contraignante entre la réglementation locale et la réglementation française :
 - Réalisation de diagnostics environnementaux d'entrée et de sorties des théâtres d'opération.

Nos ambitions :

- *Rendre systématique la prise en compte de l'environnement hors du territoire national, dans un contexte stabilisé, notamment la gestion de l'eau et des déchets.*

Conclusion

Au travers de cette stratégie, le ministère de la Défense a réalisé un exercice inédit de transversalité, ouvert sur ses parties prenantes externes visant à embrasser le développement durable dans l'ensemble de ses dimensions.

Cette stratégie a vocation à :

- renforcer la cohérence des actions ministérielles ;
- mettre en lumière les priorités, en interne et à l'externe ;
- donner une nouvelle impulsion aux travaux déjà engagés et une légitimité accrue.

Les choix stratégiques ont été pesés et définis pour inscrire l'action du ministère sur les enjeux de développement durable jusqu'à fin 2013 et au-delà, notamment dans la perspective de la prochaine SNDD 2014-2017.

Ils sont mis en œuvre au moyen de plans d'action spécifiques embrassant les trois piliers du développement durable.

Récapitulatif des ambitions

Tableau des ambitions du ministère pour chaque défi de la S3D.

<i>Défis</i>	<i>Ambitions</i>
<p>Défi n°1 : Consommation et production durables</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. A partir de 2012, toutes les nouvelles opérations d'armement seront éco-conçues ; 2. Maintenir un bon rythme annuel de démantèlement de matériels terrestres pour atteindre l'objectif cible de 170 000 tonnes à fin 2019 ; 3. 100% des coques de navires actuellement retirés du service actif seront couvertes par des contrats de démantèlement d'ici 2014, cela concerne 115 coques (85 000 tonnes) ; 4. Démanteler la totalité des armes à sous-munitions (stock) d'ici 2018 ; 5. Doter 100% des navires retirés du service entre 2012 et 2013 de passeport vert ; 6. Eliminer 4 000 tonnes de DEEE entre 2010 et 2013 ; 7. Etablir un bilan annuel quantitatif par type de déchet produit et par filière d'élimination pour chaque responsable de site ; 8. Couvrir 70% des segments d'achats⁵ par une approche de développement durable et intégrer une clause ou un critère « achats responsables dans 50% des marchés en volume⁶ ; 9. Atteindre 50 millions d'euros de marchés notifiés avec une clause sociale d'insertion en 2013 ; 10. Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir chaque année de meilleurs résultats que ceux exigés si possible en matière notamment de formations à l'achat public, nombre de ramettes de papier achetées par agent, nombre de copieurs par agent, d'imprimantes, collecte et gestion des déchets papier etc.
<p>Défi n°2 : Société de la connaissance</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer à tout nouvel arrivant la signature de la charte du personnel Défense éco-responsable ; 2. Pour les emprises hors du territoire national, étudier des sources d'énergie alternatives (aux générateurs alimentés par des groupes électrogènes mobiles) les plus adaptées et proposer une approche pour l'approvisionnement en équipements (achat sur étagère ou développements) ; 3. Mener des études amont sur la propulsion hybride des futurs véhicules terrestres, visant à réduire de 30% leur consommation de carburant et tester 2 démonstrateurs entre 2011 et 2014 ; 4. Continuer à accorder des crédits de recherche importants consacrés à l'environnement ; 5. Doter le Fonds d'Intervention pour l'Environnement d'au moins 600 000 euros par an ; 6. Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir dans la mesure du possible de meilleurs résultats que ceux exigés notamment en matière de modules de formation ou de sensibilisation au développement durable dans le catalogue de formation initiale et continue, du nombre d'agents de catégorie A et A+ ou d'officiers supérieurs ayant bénéficié

⁵ Le segment d'achat est "couvert" lorsqu'il intègre l'approche achats responsables et que les premières réalisations sont intervenues (premiers contrats notifiés).

⁶ Le taux de notification mesure le rapport marchés notifiés avec clause ou critère "achats responsables" sur le montant total du segment.

Défis	Ambitions
<p>Défi n°3 : Gouvernance</p>	<p>d'une formation / sensibilisation au développement durable dans le cadre de l'adaptation à leur emploi etc.</p> <p>Mettre en place un système de gestion performant à l'échelle ministérielle prenant en compte toute la chaîne énergétique (politique, contractualisation / achat, utilisation) dans une perspective de sécurité des approvisionnements, de développement durable, d'économie et ce selon une approche en coût global ;</p> <p>1. Identifier, par tous les états-majors, directions et services, au niveau du management, un référent développement durable avec une vision transverse ;</p> <p>2. Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'une nomenclature et d'une consolidation des dépenses faites au titre des différents domaines du développement durable ;</p> <p>3. En 2012, signer 6 nouveaux contrats de redynamisation de sites de défense et 10 nouveaux plans locaux de redynamisation. En 2013, signer 8 nouveaux plans locaux de redynamisation.</p>
<p>Défi n°4 : Changement climatique et énergies</p>	<p>1. Mettre en œuvre les cinq axes d'effort de la nouvelle stratégie ministérielle de performance énergétique d'ici 2013 ;</p> <p>2. En terme de performance énergétique des bâtiments, poursuivre et mener à terme tous les projets lancés : bâtiments en démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE), Bâtiments à Energie Positive (BEPOS), rénovations énergétiques, énergies renouvelables (bois, hydro-électrique...);</p> <p>3. Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir, dans la mesure du possible, de meilleurs résultats que ceux exigés en matière notamment de réduction des consommations d'énergie (hors carburants), de véhicules hybrides et électriques, de respect des émissions de CO2 etc.</p>
<p>Défi n°5 : Transport et mobilités durables</p>	<p>1. Sensibiliser les personnes passant le brevet militaire de conduite, dans le cadre de la conduite des voitures de la gamme commerciale du parc automobile de la Défense ;</p> <p>2. Expérimenter le covoiturage sur au moins 3 bases de défense ;</p> <p>3. Avoir une approche renouvelée des transports en métropole et dans les DOM en prenant en compte les évolutions technologiques et organisationnelles ;</p> <p>4. Déployer le 1er centre de service informatique à distance permettant de soutenir 18 Bdd et 77 600 utilisateurs et de limiter les déplacements ;</p> <p>5. Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir, dans la mesure du possible, de meilleurs résultats que ceux exigés en matière notamment d'éco-conduite, de nombre de salles équipées de systèmes de visioconférence, de nombre de kilomètres parcourus en avion etc.</p>

Défis	Ambitions
<p>Défi n°6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disposer d'une « fiche préparation opérationnelle et environnement » (POE) pour 100% des principales emprises à enjeu opérationnel et biodiversité du ministère de la Défense ; 2. Etablir 100% des DOCOB (documents d'objectif) sur les sites Natura 2000 inclus en totalité dans les emprises militaires ; 3. Réaliser une étude générale sur le rendement des réseaux de distribution en eaux destinées à la consommation humaine et à vocation industrielle ; 4. Doter 100 % des terrains militaires conventionnés d'un plan de gestion de la biodiversité ; 5. Mettre en œuvre tous les moyens pour réduire les consommations d'eau, améliorer la qualité des eaux rejetées et préserver les ressources en eau ; 6. Compléter et finaliser l'inventaire simplifié des espèces animales et végétales les plus remarquables situées sur des sites militaires.
<p>Défi n°7 : Santé publique, prévention et gestion des risques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter et améliorer la base de données des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) ; 2. Diminuer de 10% le nombre d'installations classées (IC) d'ici fin 2013 ; 3. Prescrire 100% des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) d'ici 2015 ; 4. Régulariser la totalité des stations d'épuration et mettre à l'arrêt définitif les stations hors d'usage ; 5. Accorder une attention particulière aux visites médicales périodiques ; 6. Instruire dans les meilleurs délais les dossiers de captages d'eau destinée à la consommation humaine pour parvenir à obtenir l'autorisation administrative 100% des captages d'eau du ministère ; 7. Réaliser des expertises périodiques centrées sur la fonction "eau destinée à la consommation humaine" pour les sites reliés au réseau public sur lesquels sont implantés des établissements de restauration collective.
<p>Défi n°8 : Démographie, immigration et inclusion sociale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recruter 22 000 personnes par an sur 2012 et 2013 ; 2. Recruter 100 personnes handicapées par an sur 2012 et 2013 ; 3. Disposer de 15 000 places de Périodes militaires d'initiation (PMi) ; 4. Disposer d'au minimum une réserve locale à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) pour chacun des 215 quartiers prioritaires de la Politique de la ville ; 5. Maintenir l'effort destiné à l'accompagnement des agents concernés par des restructurations ; 6. Concernant le fonctionnement courant et au regard des objectifs chiffrés de l'Etat exemplaire, obtenir, dans la mesure du possible, de meilleurs résultats que ceux exigés en matière, notamment, de clauses d'insertion sociale dans les marchés, de répartition hommes / femmes dans les postes à responsabilité.
<p>Défi n°9 : Défis internationaux en matière de DD ...</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre systématique la prise en compte de l'environnement hors du territoire national, dans un contexte stabilisé, notamment la gestion de l'eau et des déchets.

Glossaire

<i>Sigle</i>	<i>Signification</i>
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
AED	Agence Européenne de Défense
AEM	Action de l'Etat en Mer
AOT	Autorisations d'Occupation Temporaires
ASTRID	Accompagnement Spécifique des Travaux de Recherches et d'Innovation Défense
BEPOS	Bâtiments à Energie Positive
BITD	Base Industrielle et Technologique de Défense
BPIA	Base Pétrolière Interarmées
CABAM	Cellule d'Aide aux Blessés de la Marine
CABAT	Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre
CABMF	Cellule d'Aide aux Blessés, Malades et Familles de l'armée de l'air
CAJ	Commission Armée-Jeunesse
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux de documentation, de recherche
CEPPOL	Centre d'expertises pratiques de lutte antipollution
CELRL	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
CERAH	Centre Etude et Recherche sur Appareillage des Handicapés
CESAT	Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre
CFD	Centre de Formation de la Défense
CFIM	Centre de Formation Initiale Militaire
CFMD	Centre de Formation au Management de la Défense
CHEM	Collège des Hautes Etudes en médecine
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail
CIMIC	Coopération Civilo-Militaire
CMEL	Comités Mixtes Energie Locaux
CMFP	Centre Militaire de Formation Professionnelle
CNR	Centre National de Référence
COMEX	Comité Exécutif ministériel – organe supérieur de gouvernance ministérielle. Il se réunit tous les 15 jours et est présidé par le ministre ou par le directeur du cabinet civil et militaire.
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels
Crise NRBC	Crise d'ordre Nucléaire, Radiologique, Biologique, ou Chimique
CRSD	Contrat de Redynamisation de Défense

<i>Sigle</i>	<i>Signification</i>
CT	Comités Techniques
DAR	Délégation Aux Restructurations
DAS	Délégation aux Affaires Stratégiques
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DATAR	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DCNS	Entreprise intervenant dans le domaine de l'armement naval
DD	Développement Durable
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIRISI	Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information
DGA	Direction Générale de l'Armement
DGA/SMQ	Service central de la Modernisation et de la Qualité
DGA/CND	Centre de Normalisation de Défense
DGSIC	Direction Générale des Systèmes d'Information et de Communication
DMPA	Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives
DOCOB	Le document d'objectifs est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale.
DRH-MD	Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense
DSN	Direction du Service National
EAMEA	Ecole des Applications Militaires de l'Energie Atomique
ECOMETOC	École des marins METéorologistes OCéanographes
EMA	Etat-Major des Armées
EMAA	Etat-Major de l'Armée de l'Air
EMAT	Etat-Major de l'Armée de Terre
EMM	Etat-Major de la Marine
ENSTA	École Nationale Supérieure de Techniques Avancées
EPA	Etablissement Public Administratif
ETAP	Ecole des Troupes Aéroportées
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
FRED	Fonds pour les Restructurations de la Défense
GES	Gaz à Effet de Serre
GICAN	Groupement des Industries de Construction et Activités Navales

<i>Sigle</i>	<i>Signification</i>
GICAT	Groupement des Industries Françaises de Défense Terrestre
GIFAS	Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales
GSBdD	Groupement de Soutien des bases de Défense
HFDD	Haut-Fonctionnaire au Développement Durable
HIA	Hôpital d'Instruction des Armées
HQE	Haute Qualité Environnementale
HPST	Hôpital, Patients, Santé, Territoires
IC	Installation Classée
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments
IFORE	Institut de FORMation de l'Environnement
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IGeSA	Institut de Gestion Sociale des Armées
IHEDATE	Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe
IHEDN	Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale
INI	Institution Nationale des Invalides
IOTA	Installation Ouvrages Travaux et Aménagement (soumis à la loi sur l'eau)
ISO 14 001	La plus utilisée des normes de la série des normes ISO 14000 qui concernent le management environnemental
ISO 26 000	Norme ISO relative à la responsabilité sociétale des organisations, c'est-à-dire qu'elle définit comment les organisations peuvent et doivent contribuer au développement durable
JDC	Journée Défense Citoyenneté (nouveau nom de la JAPD : Journée d'Appel de Préparation à la Défense)
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MNHN	Museum National d'Histoire National
MPSRA	Mission Prévention et Sécurité Routières dans les Armées
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
OPDP	Officiers de Programme et Directeurs de Programme
OSV	Observatoire de la Santé des Vétérans
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PACTE junior	Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale hospitalière de

<i>Sigle</i>	<i>Signification</i>
	l'Etat
PAR	Plan d'accompagnement des restructurations
PLR	Plans Locaux de Redynamisation
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
Pmi	Période Militaire d'Initiation
POE	Préparation Opérationnelle et Environnement
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
RAPID	Régime d'Appui pour l'Innovation Duale
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Produits Chimiques
RLJC	Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté
RSE	Responsabilité Sociétale (ou Sociale) des Entreprises
RSO	Responsabilité Sociétale d'une Organisation
S3D	Stratégie de Développement Durable de la Défense (nom donné à la SMDD du ministère de la Défense)
SEA	Service des Essences des Armées
SGA	Secrétariat Général pour l'Administration
SG Mer	Secrétariat Général de la Mer
SHOM	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
SID	Service d'Infrastructure de la Défense
SIG	Système d'Information Géographique
Biodiversité	
SMDD	Stratégie Ministérielle de Développement Durable (déclinaison de la SNDD)
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SPAC	Service Parisien de Soutien de l'Administration Centrale
SSA	Service de Santé des Armées
STEP	Station d'Épuration
TVB	Trame Verte et Bleue
VAE	Validation des Acquis d'Expérience

Textes internes de référence

Cette liste est non exhaustive :

- 5ème accord-cadre du ministère de la Défense (2008-2011) sur la politique de formation professionnelle et de valorisation des compétences du personnel civil du ministère de la Défense.
- Accord santé, sécurité au travail signé 20 novembre 2009
- Arrête du 10 juin 2009 portant création de l'agence de reconversion de la défense
- Directive « préparation opérationnelle et environnement (POE) » du 21 janvier 2010 de l'armée de Terre.
- Directive Achats Responsables et plan d'actions associé
- Directive d'emploi et de gestion des parcs (PEGP) de l'armée de Terre.
- Directive interarmées sur la protection de l'environnement en opération (PIA 05-302)
- Directive unique sur la formation initiale des militaires du rang dans l'armée de Terre.
- ETO Poubelle - Etude technico-Opérationnelle sur la gestion des déchets en opérations extérieures
- Instruction DGA n° 243 du 27 février 2012, relative à l'organisation de la DGA en matière de développement durable
- Instruction générale n°125 DEF/EMA/PLANS/COCA et n°1516 DEF/DGA/DP/SDM du 26 mars 2010 sur le déroulement et la conduite des opérations
- Instruction n°3833365 DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/MAR du 28 juillet 2011, relative au plan d'accompagnement des restructurations
- Livre Blanc
- Plan d'Action Energie
- Plan d'action Environnement (directive N°10991 DEF/SGA/DMPA/SDIE/ENV du 22 aout 2011)
- Plan d'action environnement de l'armée de Terre du 22 décembre 2011.
- Plan de prévention du risque routier dans l'armée de Terre.
- Plan Egalité des Chances
- Plan Handicap
- Plan PME-PMI
- Plan prospectif à 30 ans (PP30)
- Politique de mémoire
- Protocole avec l'ONCFS du 21 mars 2012
- Schéma directeur déchets en métropole
- Schéma directeur Environnement de la Marine
- Stratégie de démantèlement des navires en fin de vie élaborée par la DCSSF validée en 2010 (Marine)
- Stratégie Ministérielle de la Performance Energétique

Méthodologie

Cette stratégie ministérielle a été élaborée grâce au concours et à la mobilisation d'équipes internes et externes au Ministère de la Défense.

Classement par organisme et par ordre alphabétique.

Equipe de pilotage :

- Cabinet du ministre : H. de la Giraudière, C. Moreau ;
- Haut Fonctionnaire au Développement Durable : E. Lucas ;
- Equipe de pilotage opérationnel : L. Bonmartel, M. Largemain, S. Prouvost, R. Stephan ;
- Eurogroup Consulting : G. Bousson, S. Geffrier, A. Salaun, J. Wernert.

Contributeurs au sein des entités :

- Mission ministérielle PME : I. Bertrand, T. Perrin ;
- Mission Achats : J. Bouverot, O. de Miras, L. Schulz ;
- Contrôle général des Armées : G. Chevalier, B. Labatut-Chabaud ;
- Délégation aux Affaires Stratégiques : A. Brassel-Day, N. Bronard, M. de Fritsch.

Etats-majors, directions et services :

- EMA : R. Bienfait, J. Casabianca, F. Damlaincourt, P. Estiez, E. Legendre ;
- EMAA : J-L Hau, T. Mangara, S. Soulet ;
- EMM : O. Despretz, T. Duchesne, A. Payement, A. Petit ;
- EMAT : J-J Allirand, R. André, J-P Bosser, P. Grégo, D. Lombard, A. Bonnerot ;
- SEA : V. Delbarba, F. Allain, J. Guéneuguès, R. Weber ;
- SSA : A. Collet, M. Martin, P. Maucière, J-M.Messe, R. Tymen, E. Vittori, M. Weiss ;
- DIRISI : H. Sirault, H. Pacreau.

Direction Générale de l'Armement :

- SMQ : M-F de Roodenbeke, F. Giraud, T. Largeau ;
- DRH : O. Baour ;
- CND : J-L Le Doré, J. Levet.

Secrétariat Général pour l'Administration :

- J-P Bodin ;
- DAR : A-E Lena, O. Vasserot ;
- SID : P-H Bertin, H. Corbeau, N. Mouttet, G. Retat, C. Tranchant ;
- DSN : R. Augier de Crémiers ;
- DAF : S. Duval, A. Romankiewicz ;
- SGA COM : M-A de la Messuzière, F. Mauger, L. Tourny ;
- DRH-MD : A.-J. Ferran, A.-M. Marchadour, P. Mondon-Guilhaumon, A.-P. Lux ;
- MPSRA : P. Champion ;
- DMPA : D. Leroy, F. Roulleau ;
- DGSIC : J.-P. Degorce-Dumas ;
- SPAC : P. Girard.

Contributeurs externes :

- Commissariat Général au Développement Durable : G. Baudet, N. Jensen ;
- Observatoire des Achats Responsables : G. Brunaud ;
- Fondation pour la recherche Stratégique : A. Taithe ;
- Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels : M. Maury ;
- Entreprises Partenaires de la Défense : P. Lefort-Lavauzelle.